

Erna Hennicot-Schoepges

# Les pesticides et les méandres institutionnels

## La protection du consommateur, un devoir de l'Union européenne

Quoi de plus noble que l'obligation de se pencher sur la sécurité alimentaire en Europe ? Avec le traité de Maastricht de 1992, la protection des consommateurs est devenue une compétence européenne. Mais bien avant déjà, les règles du marché intérieur ont eu leurs répercussions sur la libre circulation des aliments. Maints textes « incompréhensibles » pour le citoyen lambda en sont sortis, comme les procédés « réglementés » de la fabrication du vin, de la bière, du fromage... Le fait le plus souvent mis en exergue a été l'essai de régler le marché des concombres par une définition du produit, qui devait passer par une description et qui a produit le fameux texte sur la courbe des légumes cultivés industriellement et transitant par les pays membres de l'Union européenne (texte d'ailleurs retiré entretemps par la Commission).

## La sécurité alimentaire, un enjeu majeur

L'envergure de ce marché a pu être remarquée récemment, lorsque le 26 mai 2011, la Commission européenne a lancé une alerte informant que les concombres importés d'Espagne seraient l'un des vecteurs de transmission de la bactérie Echeh qui avait causé la mort d'au moins deux personnes en Allemagne et touché la

Suède, le Danemark, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

L'alerte fut lancée par un système mis en place il y a plus de 30 ans, le RASFF (Rapid Alert System for Food and Feed), qui compte 34 États membres. C'était une

---

**La désinformation évidente dans le cas des concombres espagnols n'a été suivie ni de sanctions ni de remise en cause du système d'alerte.**

---

accusation grave portée à l'égard des producteurs espagnols qui, lorsque la Commission européenne s'est finalement rétractée le 1<sup>er</sup> juin 2011, ont demandé des millions de dommages et intérêts. S'agissait-il là d'un excès de zèle, d'incompétence, voire d'une conséquence de la pression politique demandant une réaction rapide ?

Car depuis les drames de la vache folle, les réactions en matière de libre circulation des aliments sont empreintes d'une évaluation des risques ultraprudente. En 2005, lors de la grippe aviaire, et en 2009, lors de la grippe porcine, des mesures de prévention concernant une pandémie possible avaient été prises. De grandes quantités de vaccins avaient été stockées auprès des organismes de santé nationaux. Qui prendrait en effet la responsabilité de ne pas être à même de

vacciner préventivement en cas d'aggravation de la situation sanitaire ? Où en sont les stocks à l'heure actuelle ?

## À qui la responsabilité d'une décision ?

Jetons donc un regard critique sur les processus de prise de décision, car, comme très souvent, les décisions de la Commission européenne se soustraient à l'identification des responsables. La désinformation évidente dans le cas des concombres espagnols n'a été suivie ni de sanctions ni de remise en cause du système d'alerte. À y regarder de plus près, on constatera qu'il est de plus en plus difficile d'identifier la filière de la prise de décision. Souvent, les fonctionnaires se réfèrent à des comités d'experts ou des agences dont les membres sont nommés ou même élus sur proposition du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne.

À plus d'un titre, la plus haute autorité en matière de sécurité alimentaire, l'European Food and Safety Authority (EFSA), mise en place en 2002, a été soupçonnée de conflits d'intérêts avec des milieux industriels. Le cours de zigzag de l'agence lors du dossier de l'autorisation de la pomme de terre à OGM Amflora a permis à BASF

de mettre le produit sur le marché après plus de dix ans de procès, de recours et de lobbying.

Le domaine de l'alimentation est en effet dans le collimateur du lobbying des grands groupes de l'agroalimentaire. Il y a des ramifications évidentes dans le secteur de l'agriculture, la politique agricole commune (PAC) étant sous pression permanente entre les défis d'une production suffisante, de méthodes de production naturelles et d'une concurrence effrénée. Et, ce qui plus est, la PAC a changé de cap plusieurs fois au cours du dernier siècle, ayant orienté au début les subventions sur la production (ce qui a produit les surplus avec des tonnes de beurre dans les frigos de l'Europe), pour en venir à un subventionnement des entreprises (ce qui a évidemment privilégié les grands producteurs) et pour en arriver à une analyse quantitative et qualitative, à la fois des méthodes de production et de l'activité agricole dans le domaine de la sauvegarde de l'environnement.

### La réglementation des pesticides, quadrature du cercle ?

Déjà rien que la dénomination pose problème : le texte de la Commission a employé pour le règlement de la mise sur le marché le terme de produits phytosanitaires. Parallèlement, une « directive cadre et la stratégie thématique sur l'utilisation durable des pesticides » a été introduite. Les deux textes sont de nature différente en ce qui concerne la mise en vigueur. Alors que le règlement de la mise sur le marché est applicable dans tous les États membres dès l'approbation du Parlement européen et du Conseil, la directive doit être transposée en législation nationale et réserve, selon le cas, la possibilité de l'adapter à des situations spécifiques.

### Un scientifique à mes côtés

Le 18 octobre 2006, j'ai été nommée rapportrice « fictive » pour le Parti populaire européen (PPE). Ce n'était pas contre mon gré, au contraire. Ayant choisi d'être membre de la commission de l'Environnement lorsque j'ai commencé mon mandat de députée européenne en 2004, j'ai engagé comme assistant un étudiant docto-

rant en écotoxicologie<sup>1</sup>. Le travail sur un texte européen nous a donné maintes occasions de nous documenter auprès de son université, de travailler avec son professeur et, au-delà, avec bon nombre de scientifiques de par le monde. La procédure législative donne une très grande responsabilité au rapporteur, qui était la députée du parti des Verts, Hiltrud Breyer. Chaque groupe parlementaire désigne un rapporteur « fictif » qui doit suivre le dossier pour le groupe. Je devais donc trouver des compromis avec la rapportrice qui avait des positions plus arrêtées que la majorité du groupe PPE.

### Deux années de travail

Les étapes de la procédure législative prévoient des avis d'autres commissions, dans ce cas-ci de l'Agriculture et du Marché intérieur. Il est évident qu'en présence de conflits d'intérêts notables entre les divers points de vue, le marchandage a été âpre et dur entre les groupes politiques, les commissions, mais aussi entre les sensibilités nationales. Se distinguaient parmi celles-ci les députés fortement ancrés dans l'agriculture, mais non moins ceux qui avaient le siège de grands groupes de l'industrie chimique dans leur circonscription électorale... Les débats en commission sont publics et les lobbyistes inscrits y siègent comme auditeurs.



### Les lobbyistes

Ils sont nombreux, discrets, aimables, mais il faut s'en méfier. Ils emploient des moyens considérables pour informer, voire désinformer. Et ainsi, on en apprend des choses ! Le groupe le plus agressif était un grand groupe chimique allemand, qui avait délégué en permanence deux personnes suivant tous les travaux en commission et ayant leurs entrées partout.

Le secteur agroalimentaire était également représenté, les producteurs de légumes, les organisations environnementales, les apiculteurs... Même les propriétaires de terrains de golf étaient représentés, étant donné que certains produits employés contre les mauvaises herbes étaient à base d'hormones et se retrouvaient donc sur la liste noire. Les arguments présentés étaient parfois en totale contradiction : ainsi, les agriculteurs craignaient une forte diminution de leur récolte, alors que leur santé semblait peu les préoccuper. Les producteurs de légumes, dont les produits phytosanitaires étaient catalogués de « minor use », se plaignaient qu'il n'y ait pas eu d'avancée pour la recherche dans leur domaine spécifique. En effet, les plus gros investissements dans la recherche de l'industrie chimique étaient faits soit sur des cultures majeures (blé, maïs), soit sur les organismes génétiquement modifiés.

## Le problème des abeilles

Le problème des abeilles est grave, la perte de nombreuses ruches alarmante. Un nouveau rapport du Parlement européen vient d'ailleurs une nouvelle fois plaider, au cours de la dernière session de novembre 2011 du Parlement européen, pour plus de rigueur dans l'application du règlement.

Un combat de taille a été mené avec l'industrie qui était sur le point de développer des produits intervenant sur la semence. Ces produits constituent une entorse dans le cycle de la plante, et les abeilles en sont les premières touchées. La réglementation de 1991 prévoyait des tests d'innocuité pour les abeilles pour l'autorisation des produits. Or ces tests étaient plus que rudimentaires, procédant par simulation d'une route d'exposition au poison par l'épandage des produits dans un tunnel où l'on introduisait des abeilles, alors que la vraie voie d'exposition passe par la nourriture. Selon l'envergure de leur mortalité, le produit était classé... à moindre ou à grand risque. Cette façon de procéder étant plus que douteuse, j'ai exigé un rapport sérieux de la Commission procédant à une évaluation de l'incidence du produit sur le nectar et le pollen. Cela nécessitait évidemment des études plus approfondies. La Commission s'est engagée à refaire des tests en respectant les vraies routes d'exposition. Le résultat de l'étude commanditée par la Commission, suite à ma question écrite à l'EFSA à ce sujet, devrait entretemps être disponible<sup>2</sup>.

## Les oppositions

Elles étaient nombreuses, surtout au sein du groupe du PPE, dont le président est un agriculteur. Je constatais une animosité évidente envers la rapportrice et tout essai d'arriver à des compromis avec elle se butait à l'opposition de mon propre camp. La crainte de voir la production alimentaire sérieusement diminuée suite à la disparition de pesticides efficaces du marché était un argument de taille. Mais le souci d'avoir à disposition une alimentation saine était au même titre une cause à plaider, dans l'intérêt de la santé des citoyens. Par ailleurs, ce n'étaient pas seulement les agriculteurs à être le public cible. L'emploi de pesticides concerne aussi les pouvoirs

publics et les communes avec leurs terrains de sport, leurs parcs et leurs espaces de verdure le long des routes, les administrations des chemins de fer, dont nous avons appris que des locomotives équipées d'un système d'épandage généralisé et à grande échelle s'occupaient des mauvaises herbes entre les rails (sans distinction des quantités nécessaires selon les cas), et le citoyen moyen. En effet, 30 % des produits utilisés en France l'étaient par les particuliers dans leurs jardins.

---

**[Les lobbyistes] sont nombreux, discrets, aimables, mais il faut s'en méfier. Ils emploient des moyens considérables pour informer, voire désinformer.**

---

J'ai eu un énorme travail de sensibilisation à faire, et ceci à un niveau beaucoup plus large que je ne l'avais estimé ! Par l'organisation de séminaires et de séances d'information, les députés eux-mêmes ont pu se rendre compte de l'envergure de la tâche.

## Le compromis

J'étais consciente qu'on devait procéder avec prospection pour ne pas voir le texte de la commission renvoyé à la case de départ. Mon assistant a fait preuve de ses capacités de pédagogue en expliquant en des termes simples les effets des substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. J'étais en effet choquée que la stérilité croissante des jeunes Européens n'était jamais mise en relation avec ces substances. Il fallait forcer l'industrie à parfaire sa recherche sur des produits alternatifs. Un projet de recherche sur les biocides avait fait ses preuves, donc des alternatives étaient déjà sur le marché, mais elles étaient plus chères et plus difficiles à manipuler. Lorsque la directive de 1991, donc celle que nous nous proposons de modifier, est entrée en vigueur, plus de 800 substances actives étaient utilisées dans les pesticides. En vertu de la nouvelle législation, une réduction de 50 % s'était opérée sans que cela n'ait causé de problèmes majeurs pour la production alimentaire. Il était maintenant question d'éliminer les substances les plus dangereuses et cela d'urgence, dans l'intérêt de

la santé et de la biodiversité. Il s'agissait prioritairement de 22 substances, dont les perturbateurs endocriniens, les substances bioaccumulatives et toxiques, et celles qui sont très persistantes et très bioaccumulatives, les substances neurotoxiques ou immunotoxiques. C'était une avancée majeure, étant donné que la Commission serait obligée à établir dans 4 ans des critères clairs afin de compléter la liste établie.

## Le vote

Le Parlement européen vote deux fois sur les textes, une première fois sur le rapport de la commission (de l'Environnement dans ce cas), et en deuxième lecture après un trilogue avec le Conseil et la Commission. Vu que ma proposition de compromis n'était pas soutenue par la majorité du PPE, le vote en première lecture comportait 182 amendements, qui devaient être votés en séance publique. Nous avons fait un lobbying auprès de députés de tous les groupes, fait circuler une liste de vote, différente de celle officielle du PPE, et nous avons pu obtenir une majorité pour les amendements importants. Un accord politique entre le Parlement et le Conseil a été trouvé en décembre 2008, le second tour de vote a eu lieu en séance plénière du 13 janvier 2009.

## Le suivi...

Le suivi le plus important se situe au niveau national. J'ai été invitée pendant la procédure parlementaire à la commission de l'Agriculture de la Chambre des députés pour y faire un rapport sur les travaux en cours au Parlement européen. Mon assistant était en contact permanent avec les services du ministère de l'Agriculture. Ayant quitté le Parlement européen en 2009, je ne pouvais plus assurer le suivi du texte... Mais je constate que des produits dangereux sont toujours en vente libre. Et après avoir pris l'habitude de lire les notices d'information sur les paquets, j'y retrouve souvent des substances dont l'innocuité affichée ne m'inspire pas confiance... ♦

1 Georges Weisgerber, professeur d'enseignement secondaire

2 Question écrite à la Commission 5953/07